CIBC

Aperçu du fonds

Banque Canadienne Impériale de Commerce

18 juin 2024

Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC - série S

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série S de la Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) au 1-800-465-3863 ou à info@gestiondactifscibc.com, ou visitez le www.cibc.com/fondsmutuels.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de début de la série :	25 juillet 2019	**Gestionnaire du fonds :**	Banque Canadienne Impériale de Commerce
Valeur totale du fonds au 30 avril 2024 :	2 992 123 525 $	**Gestionnaire de portefeuille :**	Gestion d'actifs CIBC inc.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	0,09 %	**Distributions :**	Revenu net, chaque trimestre (en mars, juin, septembre et décembre) Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre
		Placement minimal :	À la discrétion de la CIBC

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds visera surtout une croissance du capital à long terme et, dans une moindre mesure, la génération d'un revenu en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds à revenu fixe et des fonds d'actions canadiens et mondiaux, et des fonds négociés en bourse, répartis selon une pondération cible de la composition de l'actif qui offrira généralement une exposition à 75 % de titres de participation et à 25 % de titres à revenu fixe.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2024. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 30 avril 2024)

Fonds indice boursier américain CIBC, catégorie O	11,7 %
Fonds d'actions internationales CIBC, catégorie O	9,3 %
Fonds indice boursier canadien CIBC, catégorie O	7,8 %
Fonds d'actions américaines CIBC, catégorie O	7,7 %
Fonds indice boursier international CIBC, catégorie O	6,5 %
Fonds indice obligataire canadien CIBC, catégorie O	5,7 %
Fonds d'actions canadiennes CIBC, catégorie O	5,2 %
Fonds de croissance canadien Renaissance, catégorie O	5,1 %
Fonds de marchés émergents CIBC, catégorie O	4,5 %
FNB actif d'obligations de sociétés de qualité CIBC	4,5 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	**68,0 %**

Nombre total de placements : 28

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 30 avril 2024)

Fonds d'investissement d'actions américaines	28,9 %
Fonds d'investissement d'actions internationales	23,5 %
Fonds d'investissement d'actions canadiennes	22,3 %
Fonds d'investissement d'obligations canadiennes	18,0 %
Fonds d'investissement d'obligations internationales	3,9 %
Fonds d'investissement d'obligations américaines	2,6 %
Trésorerie	0,7 %
Autres actifs, moins les passifs	0,1 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

La CIBC a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	**Faible à moyen**	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, consulter les rubriques intitulées « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série S du fonds au cours des 4 dernières années, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce tableau indique le rendement des parts de série S du fonds au cours de chacune des 4 dernières années civiles. La valeur des parts de série S a reculé au cours de 1 de ces 4 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

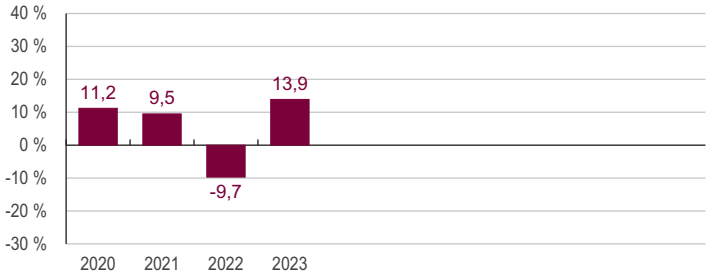

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série S du fonds sur 3 mois au cours des 4 dernières années civiles. Cependant, le meilleur et le pire rendement sur 3 mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ au début de cette période
Meilleur rendement	11,4 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 114 $
Pire rendement	-9,9 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 901 $

RENDEMENT MOYEN

Le rendement composé annuel des parts de série S du fonds depuis le 25 juillet 2019 correspondait à 6,7 %. Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds le 25 juillet 2019, votre placement vaudrait 1 361 $ au 30 avril 2024.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent principalement une croissance du capital à long terme et, dans une moindre mesure, la production d'un revenu; et
- recherchent un placement à moyen ou à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de série S du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez, échangez ou vendez des parts de série S du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Au 31 décembre 2023, les frais des parts de série S du fonds s'élevaient à 0,12 % de la valeur du fonds, ce qui correspond à 1,20 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (« RFG ») Ce montant représente l'ensemble des frais de gestion du fonds (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation qui ne sont pas inclus dans les frais d'administration fixes (coûts du fonds) pour les parts de série S du fonds. La CIBC a renoncé à certains frais du fonds ou les a absorbés. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,09 %
Ratio des frais d'opération (« RFO ») Il s'agit des frais liés aux opérations du fonds.	0,03 %
Frais du fonds	**0,12 %**

Renseignements sur la commission de suivi
Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série S.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	**Ce que vous payez**
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous échangez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais d'échange	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds, vous pourriez payer des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez par l'entremise de la société d'un représentant autre que Placements CIBC Inc. ou Services Investisseurs CIBC Inc. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre série du même fonds, vous pourriez payer des frais de conversion allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous convertissez par l'entremise de la société d'un représentant autre que Placements CIBC Inc. ou Services Investisseurs CIBC Inc. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec la CIBC ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CIBC
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@gestiondactifscibc.com
1-800-465-3863
www.cibc.com/fondsmutuels

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC, utilisée sous licence.